



Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 322.571,70 euros
Siège social : 60, rue de Wattignies – 75012 Paris
447 521 600 R.C.S. Paris

EXPOSE SOMMAIRE DE L'ACTIVITE

Exercice clos le 31 décembre 2012

Nanobiotix S.A (la « **Société** »), société française créée en mars 2003, est devenue un des acteurs de référence de la nanomédecine intervenant dans le domaine du traitement du cancer.

Le projet de la Société a pour objectif d'amener de nouveaux modes d'actions physiques au coeur de la cellule cancéreuse pour offrir de nouveaux outils thérapeutiques en oncologie. Un très grand nombre de patients traités aujourd'hui par radiothérapie pourrait bénéficier de cette approche novatrice.

Nanobiotix a développé une nouvelle approche thérapeutique innovante, entièrement brevetée, basée sur des nanoparticules, appelées « NanoXray ». Le portefeuille NanoXray est constitué actuellement de trois produits conçus pour satisfaire des besoins cliniques spécifiques pour différents cancers (NBTXR3, NBTX IV et NBTX TOPO). Ces produits disposent d'un coeur identique mais se différencient de façon fondamentale par la composition du revêtement des nanoparticules et leur mode d'utilisation. Toutefois, seul le NBTXR3 est entré en phase clinique alors que les produits NBTX IV et NBTX TOPO constituent des relais de croissance et pourront rapidement entrer dans une phase d'évaluation préclinique (courant 2013).

La Société entend mener une stratégie ambitieuse pour s'imposer rapidement comme l'acteur de référence dans le domaine de la nanomédecine appliquée au marché de l'oncologie. En parallèle de son développement européen, la Société compte s'appuyer sur un ensemble de partenariats afin d'accélérer la mise sur le marché de ses produits pour d'autres indications et de conquérir les marchés Asie Pacifique et Nord-Américain. Cette stratégie sous-tend un modèle économique fondé sur des revenus diversifiés provenant de ventes directes de produits, de partenariats de développement, de licences de commercialisation et de royalties.

En Août 2012, la Société a signé un partenariat stratégique avec PharmaEngine, Inc. pour accélérer le développement du premier produit NBTXR3. PharmaEngine est une société pharmaceutique spécialisée dans le développement de médicaments oncologiques sous-licence. Au travers de cette collaboration, PharmaEngine apporte son expertise du développement clinique sur les marchés asiatiques et la mise en place de futures études cliniques. Selon les termes de la collaboration, PharmaEngine disposera de droits exclusifs portant sur le développement et la commercialisation de NBTXR3 pour la région Asie-Pacifique comprenant l'Australie, la Chine, la Corée, L'Inde, le Japon, Taïwan et d'autres pays de la région. Nanobiotix se réserve les droits d'exclusivité pour le reste du monde et la possibilité de reprendre possession des droits sur la région Asie-Pacifique, à l'exception de la Chine et de Taiwan, selon des conditions prédéfinies et en échange du paiement d'indemnités et des redevances consenties. Nanobiotix a reçu un paiement initial de 1 Million de dollars US le 21 août 2012. Ce versement sera suivi de paiements d'étapes à chaque phase de développement et de commercialisation de NBTXR3 pouvant atteindre 56 millions de dollars supplémentaires. Nanobiotix pourra également percevoir des royalties à deux chiffres sur les ventes dans la région Asie-Pacifique.

PharmaEngine financera le développement de NBTXR3 pour un minimum de 3 nouvelles indications. Les études cliniques seront initiées selon le plan de développement et les délais prédéterminés, avec pour objectif de démarrer deux études cliniques au cours des 18 prochains mois. Les partenaires ont prévu de partager leurs données pour optimiser un développement global efficace et ciblé pour de multiples indications.

Le 23 Octobre 2012, Nanobiotix a fait son entrée en Bourse, sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris ; le produit brut total de l'augmentation de capital s'établit à 14,2 M€ ;

Avant cette date et dans la perspective de l'introduction en bourse de la Société, l'assemblée générale des actionnaires de la Société, lors de sa séance du 4 mai 2012, a pris les décisions permettant d'initier le processus d'introduction en bourse de la Société sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris et a notamment décidé de :

(1) nommer en qualité de second commissaire aux comptes titulaire :

Ernst & Young Audit et Autres
41 rue Ybry, 92200 Neuilly sur Seine
et en qualité de second commissaire aux comptes suppléant :

Auditex, Tour Ernst & Young
11 allée de l'Arche, 92037 Paris la Défense

(2) étendre l'objet social de la Société :

- au dépôt, à l'étude, l'acquisition et la concession de tous brevets, licences, procédés, marques de fabrique et protection de connaissances spécialisées se rattachant ou se rapportant d'une façon quelconque aux domaines ou technologies relevant de l'objet social ;
- à la conception, au développement, à la fabrication, la distribution, l'importation, l'exportation et l'exploitation par tout moyen de médicaments, spécialités pharmaceutiques, dispositifs médicaux et autres biens de santé ;
- à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation et l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.

(3) diviser la valeur nominale des actions par 5, celle-ci ayant été ramenée de 0,15 euro à 0,03 euro, chacun des actionnaires se voyant attribuer 5 actions d'une valeur nominale de 0,03 euro pour chaque action d'une valeur nominale de 0,15 euro anciennement détenue.

(4) la conversion des actions de préférence de catégorie P1, P2, P3, P4 et P4' émises par la Société en actions ordinaires nouvelles à raison d'une action de préférence pour une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,03 euro.

Les titres de la Société ont été admis à la négociation sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris le 23 octobre 2012.

L'introduction en bourse de la Société a été réalisée moyennant une offre au public en France et un placement institutionnel en France et dans certains autres pays, en dehors des Etats-Unis d'Amérique, portant, dans chaque cas, sur des actions nouvelles exclusivement. Le prospectus mis à la disposition du public à l'occasion de l'introduction en bourse a été visé par l'Autorité des marchés financiers le 10 octobre 2012 sous le numéro 12-482.

Le directoire, lors de sa séance du 23 octobre 2012, faisant usage de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires de la Société du 4 mai 2012, a décidé d'augmenter le capital d'un montant nominal de 61.607,16 euros, pour le porter de 241.616,40 euros à 303.223,56 euros, par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actions, par voie d'offre au public, de 2.053.572 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,03 euro l'une au prix de 6 euros l'une, soit avec une prime d'émission de 5,97 euros, représentant une souscription d'un montant total, prime d'émission incluse, de 12.321.432 euros, à libérer intégralement en numéraire par versements en espèces.

La Société a en outre reçu le 23 octobre 2012 une lettre de CM-CIC Securities et Gilbert Dupont, chefs de file et teneurs de livre associés agissant en leur nom et pour le compte de BIL Finance, co-chef de file dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société, lui notifiant l'exercice de l'option de surallocation à hauteur de 308.035 actions, représentant 15 % des actions dont l'émission avait été décidée par le directoire le même jour. Le directoire, lors de sa séance du 23 octobre 2012, faisant usage de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires de la Société du 4 mai 2012, a donc décidé d'augmenter le montant nominal de l'augmentation de capital décidée par le directoire le même jour d'un montant nominal de 9.241,05 euros, moyennant l'émission de 308.035 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,03 euro chacune, émises au même prix que celles émises dans le cadre de l'offre au public, soit au prix de 6 euros l'une, prime d'émission incluse, représentant une souscription d'un montant total de 1.848.210 euros, prime d'émission incluse.

Au total, à l'occasion de son introduction en bourse en octobre 2012, la Société aura donc réalisé une augmentation de capital d'un montant total de 14.169.642 euros prime d'émission incluse avant imputation des dépenses liées à l'opération sur la prime d'émission qui s'élèvent à 2.088.554 euros. A la date d'établissement du présent rapport, le capital social s'élève à 322.571,70 euros et est divisé en 10.752.390 actions d'une valeur nominale de 0,03 euro l'une.

--ooOoo--